

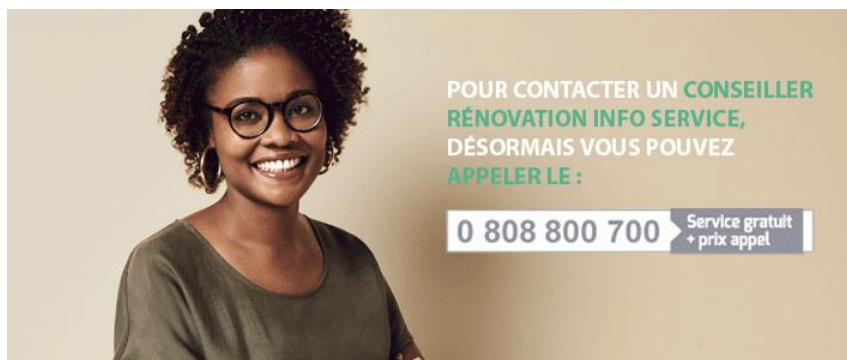
Communiqué de presse

Paris, le 27 septembre 2016

Informer sur la rénovation énergétique de l'habitat Campagne d'information et 7ème édition de la Fête de l'Énergie

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a réaffirmé l'objectif fixé par le Président de la République dans le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat de rénover 500 000 logements par an à partir de 2017 pour que l'ensemble du parc soit à basse consommation en 2050. Afin d'accompagner les particuliers dans leurs démarches de rénovation, le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM) et l'ADEME relancent leur campagne d'information et les invitent à rencontrer des conseillers sur tout le territoire à l'occasion de la Fête de l'Énergie.

Lancement de la deuxième vague de la campagne d'information sur la rénovation énergétique de l'habitat



Depuis le 19 septembre, le MEEM et l'ADEME ont lancé la deuxième phase de déploiement de la campagne d'information des particuliers sur la rénovation énergétique de l'habitat, lancée en avril 2016. Cette campagne rappelle le dispositif d'aides financières dont peuvent bénéficier les particuliers (cumul de l'éco-prêt à taux zéro et du Crédit d'Impôt Transition Énergétique) ainsi que le rôle d'accompagnement de proximité des Conseillers Rénovation Info Service.

Un dispositif spécifique dans les DOM : du 19 septembre au 9 octobre, la campagne est déclinée en radio, sur le web, en presse et en affichage, **en Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte et Guyane**.

En métropole : du 26 septembre au 9 octobre, un spot radio présentant les aides financières disponibles et des chroniques « témoignages » sur l'accompagnement par des conseillers rénovation-info-service sont diffusés.

Retrouvez toutes les informations sur les aides pour les projets de rénovation d'un logement dans les guides de l'ADEME.

- En métropole : <http://www.ademe.fr/aides-financieres-2016>
- Outre-mer :
 - Rénover son logement en Martinique : <http://www.ademe.fr/recover-logement-martinique>
 - Rénover son logement en Guadeloupe : <http://www.ademe.fr/recover-logement-guadeloupe>
 - Rénover son logement à La Réunion : <http://www.ademe.fr/recover-logement-a-reunion>
 - Rénover son logement à Mayotte : <http://www.ademe.fr/recover-logement-a-mayotte>
 - L'éco-prêt à taux zéro individuel, dans les DOM : <http://www.ademe.fr/eco-pret-a-taux-zero-individuel-dom-l>

Une fête dans toute la France pour rencontrer des conseillers et faire des économies d'énergie !

Du 6 au 9 octobre 2016 se tiendra dans toute la France la 7ème édition de la « Fête de l'Énergie », organisée par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et l'ADEME.



4 jours pour faire le plein d'économies d'énergie

La Fête de l'Énergie est l'occasion chaque année de donner aux Français **des conseils gratuits, objectifs et de qualité sur des thématiques très variées et notamment sur la rénovation énergétique des logements : isolation, chauffage, ventilation...**

Durant 4 jours et à travers toute la France, avec des animations orchestrées par les Espaces Infos Énergie, membres du « Réseau rénovation info service », les particuliers pourront visiter des bâtiments rénovés en basse consommation, participer à des ateliers pratiques sur la rénovation, assister à des conférences et surtout rencontrer des conseillers.

Le programme des animations par région est disponible sur le site www.renovation-info-service.gouv.fr/fete-de-lenergie

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CRÉISSANCE VERTE

Service de presse ADEME : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr